



**Résidence du Ruschli SA**

Établissement médicalisé pour personnes âgées

<b>Trarif 2019</b>	<b>Tarif EMS</b>	<b>Infrastructure</b>	<b>Part aux soins résidents</b>	<b>Total</b>
Niveau de soins degré 1	CHF 132.85	CHF 29.75	CHF 1.90	<b>CHF 164.50</b>
Niveau de soins degré 2	CHF 132.85	CHF 29.75	CHF 14.70	<b>CHF 177.30</b>
Niveau de soins degrés 3-12	CHF 132.85	CHF 29.75	CHF 21.60	<b>CHF 184.20</b>

Les frais supplémentaires sont pris en charge par les assureurs maladie et le Canton de Berne. Le décompte se fait directement avec eux.

Si les moyens financiers ne sont pas suffisants pour couvrir les frais de l'EMS, une demande de prestation complémentaire (PC) peut être déposée auprès de l'Agence AVS Bienne-Evilard, rue Centrale 60, CP 1520, 2501 Bienne (Tel : 032 326 19 41).

D'autres informations sont disponibles sur internet, voir sous la rubrique Liens du site.